



SMCTOM HAUTE DORDOGNE

4 route de Tulle

63760 BOURG LASTIC

04.73.21.88.46

smctom.hautedordogne@wanadoo.fr

www.smctom-hautedordogne.fr



TRIEZ.....POUR MIEUX RECYCLER

ARTICLE POUR LES COMMUNES

JANVIER 2017

Le SMCTOM de la Haute Dordogne a conduit durant l'année 2016 différentes actions afin de réduire le tonnage des ordures ménagères. En effet le traitement des ordures ménagères au pôle multifilières de VERNEA représente 130 €/T ainsi que pour les encombrants qui sont toujours traités à l'ISDND.

➤ Mise en place d'une benne pour la Ressourcerie La Remise :

Le syndicat a créé un partenariat avec la ressourcerie La Remise situé à Saint Maurice Prés Pionsat.

Une benne a été mise en place à la déchèterie de Rochefort Montagne pour accueillir différents objets qui peuvent être réutilisés : équipements électriques et électroniques, des meubles, jouets, vaisselles vélos, livres, puéricultures... Ces objets doivent être en bon état, ils sont ensuite revendus dans l'une des boutiques de La Remise.

La Remise vous accueille dans ses boutiques :



- ◆ **A St Maurice près Pionsat**, route de Roche d'Agoux
(le vendredi de 14h à 18h30 et le samedi de 10h à 18h30)
- ◆ **Aux Ancizes Comps**, Avenue du plan d'eau (le mercredi de 9h à 13h et de 14h à 18h30 et le vendredi de 14h à 18h30)

➤ Mise en place d'une benne bois :

Afin de diminuer les encombrants, une benne pour accueillir le bois à été mis en place dans les 4 déchèteries ainsi qu'à l'ISDND.

➤ Accueil à l'ISDND de Saint Sauves :

L'ISDND de Saint Sauves d'Auvergne accueille désormais les particuliers du lundi au vendredi de 9h à 15h et le samedi de 8h30 à 13h30 pour déposer les déchets verts, les pneus de véhicules légers dégantés et propres, les encombrants, bouteilles verre, bois, ferrailles, cartons, déchets électriques et électroniques.

➤ **Mise en place d'une benne Eco Mobilier à La déchèterie de La Bourboule :**

Cette benne est destinée uniquement pour le mobilier des particuliers (chaises, canapés, cuisine, literie, meubles, jardin...). Les meubles usagés sont recyclés. C'est une économie de ressources car la majorité des meubles sont composés de bois, de métaux et de mousses qui peuvent être recyclés. Les meubles qui ne peuvent pas être recyclés ou réutilisés sont valorisés sous forme de chaleur ou électricité.



➤ **Extension du tri sélectif en bacs de regroupement :**

Les communes de Bourg-Lastic, Messeix et Saint Sauves d'Auvergne ont été équipées de bacs de regroupement pour le tri sélectif. Afin de réduire le tonnage des ordures ménagères et augmenter le tri sélectif, d'autres communes seront équipées de bacs jaunes en 2017, 2018 comme Rochefort Montagne, Olby, Tauves, La Tour d'Auvergne...

Le refus de tri ne cesse d'augmenter. Il faut savoir que les refus de tri nous sont désormais facturés 130 €/T.

Rappel sur les consignes :

Vous avez à votre disposition un point d'apport volontaire sur votre commune, pour vous permettre de faire le tri sélectif. Les emballages doivent être mis-en vrac dans les bacs, sans sacs plastiques.

Rappel des consignes :

- ✓ Bac à bande jaune : les bouteilles et les flacons en plastiques avec leurs bouchons (bouteilles de jus de fruit, soda, eau, les flacons produits ménagers et d'hygiène...), les briques alimentaires (jus de fruit, soupe, crème...), les emballages en métal acier/alu (cannettes, boîtes de conserves, bidon de sirop, aérosol, barquette en aluminium...)
- ✓ Bac à bande bleu pour le papier/carton (propres et secs) : journaux, magazines, prospectus, catalogues, annuaires, enveloppes...
- ✓ Bac à bande verte pour les bouteilles, pots, bocaux en verre.
- ✓ Bac à bande orange pour les huiles de vidange
- ✓ Poubelle rouge pour les piles
- ✓ Un container Le Relais destiné aux vêtements, chaussures, linge de maison (draps, torchons, serviettes...), petite maroquinerie, jouets, bijoux... Les textiles collectés sont vendus dans des boutiques, utilisés dans des ateliers de chiffons, recyclés en isolant métisse

- ✓ Vous avez également possibilité d'utiliser les containers à couvercle jaunes uniquement pour les emballages ménagers : les papiers-cartons, bouteilles et flacons en plastique, les briques alimentaires, les emballages en métal acier/alu.

Ce qui ne se trie pas : films et sac plastique, yaourts, barquettes en polystyrène, pots de fleurs, vaisselles, porcelaine, faïence.

Le tri de ces emballages permet de leur donner une deuxième vie, en les recyclant en pull polaire, tuyau, papier cadeau, papier peint, en pièce de bricolage... et préserve l'environnement en diminuant l'utilisation des ressources naturelles non renouvelables (pétrole, gaz, uranium, fer, bauxite...). Continuons ensemble à préserver notre planète en triant nos emballages ménagers.

➤ Les ordures ménagères

Les sacs d'ordures ménagères doivent être déposés dans des containers destinés à cet effet. Ils ne doivent contenir uniquement des déchets ménagers. Il est interdit de mettre tous les déchets qui peuvent se recycler ou dits « dangereux » (huile de vidange, piles, batteries, pneus, électroménager, cartons, déchets verts...) dans les bacs d'ordures ménagères.

Vous devez vous rendre dans l'une de nos déchèteries ou à l'ISDND.

➤ La redevance d'enlèvement des ordures ménagères

La redevance ne concerne pas que la collecte et le traitement des ordures ménagères mais également les coûts d'investissement et de fonctionnement des 30 points d'apport volontaire, des 4 déchèteries, et de l'ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux).

↳ Le calcul :

$$\text{REOM} = \text{Montant de la base pour un adulte collecté une fois par semaine} \times \text{le nombre de bases qui dépend du critère de chacun} \times \text{le coefficient de collecte}$$

La facturation est semestrielle, la situation est appréciée au 1^{er} Janvier 2017 pour le calcul de la REOM du 1^{er} semestre 2017, et au 1^{er} Juillet 2017 pour le calcul du 2^{ème} semestre 2017.

Ces différents facteurs ont été votés lors de réunions et assemblées générales par les élus des 35 communes concernées. Au cours de l'assemblée générale du Jeudi 15 Décembre 2016, il a été décidé, que compte tenu des efforts réalisés pour baisser les tonnages en ordures ménagères et pour inciter la population à accomplir le geste de tri, de ne pas augmenter la base de la REOM (75€19) et de ne changer aucun critère. La REOM 2017 a été voté par 47 élus à l'unanimité.

Pour permettre la mise à jour régulière des fichiers, nous vous demandons de nous signaler tout changement de situation par courrier accompagné d'un justificatif (attestation de vente, bulletin de décès, acte de naissance, quittance de loyer...)

➤ Campagne des bâches agricoles :

2 campagnes pour les plastiques agricoles (bâches d'ensilage, les films d'enrubannage, les ficelles et les filets) :

- 13 et 15 février 2017 uniquement à la déchèterie de Rochefort Montagne,
- 10 et 15 mai 2017 à l'ISDND de Saint Sauves, déchèterie de Rochefort Montagne, Bagnols, Saint Germain Prés Herment.

Des sacs sont à la disposition des agriculteurs sur simple demande au SMCTOM.

➤ **[Siège du SMCTOM de la Haute Dordogne](#)**

Le siège du SMCTOM de la Haute Dordogne se situe désormais : 4 route de Tulle 63760 BOURG LASTIC, 04.73.21.88.46.